

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index : EUR 70/021/2011

7 octobre 2011

### **Une expulsion forcée à Belgrade témoigne d'un mépris total envers les droits fondamentaux**

Amnesty International est préoccupée par l'expulsion forcée, mercredi 5 octobre, d'une femme vulnérable qui vivait dans un abri de chantier de la rue Omladinskih brigada à Novi Beograd et par la menace d'expulsion qui pèse sur les 21 personnes habitant dans cinq autres baraquements.

L'expulsion s'est déroulée dans des circonstances épouvantables au cours desquelles les responsables municipaux de Belgrade, escortés par une vingtaine de policiers, ont démolé une cabane de chantier, privant d'abri la femme extrêmement vulnérable qui y vivait. Cette femme, qui souffre de troubles psychiatriques, n'était pas présente lors de l'expulsion : ses voisins et sa famille affirment qu'elle a disparu la nuit précédente, lorsqu'elle a appris que son logement allait être rasé. On ignore où elle se trouve.

Sa mère, qui a tenté de faire barrage à l'expulsion, a dû être brièvement hospitalisée, après s'être éloignée du baraquement en courant, dans un état de stress, et s'être effondrée dans la rue. Elle a plus tard déclaré qu'elle n'avait pas réussi à sauver ne serait-ce que les affaires personnelles de sa fille.

Alors que la démolition des autres cabanes de chantier était prévue le même jour, elle n'a pas eu lieu, mais leurs habitants doivent être expulsés sous peu. Huit personnes, dont un enfant handicapé, risquent de se retrouver à la rue.

Aucun des habitants concernés n'a été consulté au préalable. Un avis officiel d'expulsion a été remis à quelques-uns des habitants seulement, deux jours seulement avant la date prévue. Aucune solution de relogement n'a été proposée ni fournie aux familles concernées, y compris aux personnes souffrant de graves troubles mentaux.

Les militants de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) de Belgrade ont tenté d'empêcher pacifiquement l'expulsion en manifestant devant le site. Cependant, selon le Centre régional pour les minorités, les employés municipaux ont refusé de leur parler et même de s'identifier ; les ONG ont toutefois reconnu certains d'entre eux comme étant des responsables de la municipalité. Les policiers ont formé une ligne et empêché les militants de pénétrer sur le site afin d'assister à l'expulsion en tant qu'observateurs.

Les Principes de base et directives des Nations unies sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement disposent pourtant que « des observateurs neutres, identifiés comme tels, doivent être présents lors de la réinstallation pour veiller à ce qu'il ne soit pas fait usage de la force, de la violence ou de l'intimidation ».

Toutefois, bien loin d'autoriser les ONG à assister à l'expulsion en tant qu'observateurs, les responsables municipaux ont saisi l'appareil d'un membre du Centre régional pour les minorités et effacé toutes les photos qu'il avait prises, et ne lui ont rendu qu'après en avoir reçu l'ordre d'un policier. Une militante de l'ONG Femmes en noir a également été placée en garde à vue dans des conditions dégradantes deux heures durant, parce qu'elle n'avait pas sa carte d'identité.

Les expulsions constituent l'une des principales violations du droit à un logement convenable dont sont victimes les habitants des quartiers informels en Serbie, notamment dans la capitale Belgrade. Dans un rapport publié en avril 2011 sur les expulsions forcées à Belgrade, Amnesty International a appelé la municipalité à cesser ces opérations. Elle exhorte le gouvernement serbe à promulguer une loi interdisant les expulsions forcées et à veiller à ce que toutes les expulsions soient effectuées dans le respect des normes internationales. Aucune initiative en ce sens n'a toutefois été prise jusqu'à présent.

Fin